

Image not found or type unknown



Rdv d'étaat des lieux sortant d'un hlm

Par **bahija**, le **18/02/2010** à **19:01**

Bonjour,

Peut-on avancer un RDV d'un état des lieux sortant de mon logement?

Mon préavis est pour le 18/03/2010 et j'aimerais quitter et rendre les clefs pour le 08/03/2010.

Merci pour votre aide

Par **SANDRA**, le **01/03/2010** à **13:22**

Bonjour,

Vous pouvez avancer un RV d'état des lieux : il faut juste vous mettre d'accord avec votre gérant et vous restez tenu du loyer jusqu'à la fin du délai légal.

Cdt